

## Communiqué de presse

23.11.2020

# Reprise du testing pour les personnes asymptomatiques

**Bruxelles, le 23 novembre 2020 – Le testing des personnes asymptomatiques qui ont été en contact avec un cas positif de Covid-19 reprend dès ce lundi.**

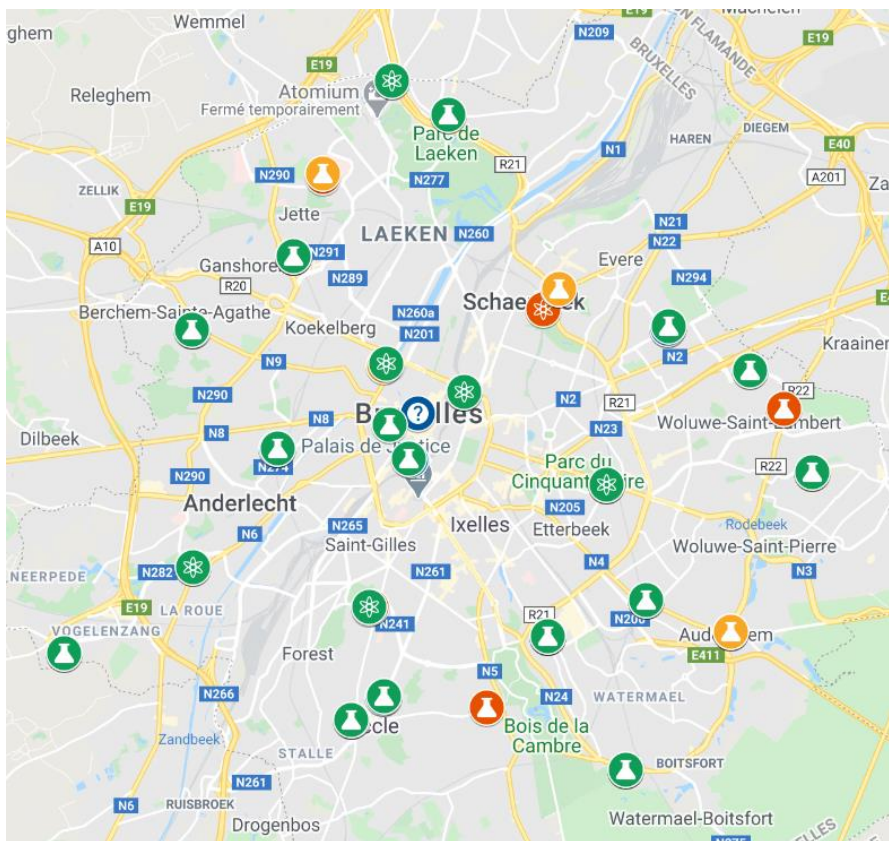
Les contacts asymptomatiques à haut risque doivent se mettre **en quarantaine pendant 10 jours**, le lendemain du dernier contact avec une personne positive au Covid-19. **Un test PCR est à prévoir au 7<sup>e</sup> jour de la quarantaine.** **Si le résultat du test est positif**, l'isolement dure 7 jours de plus à partir du jour du test. **Si le résultat du test est négatif**, la quarantaine se termine le jour de la réception du résultat mais il faut surveiller l'éventuelle apparition de symptômes durant 14 jours à partir du jour du dernier contact avec une personne infectée. D'autres règles sont en vigueur pour le personnel de soins de santé.

### Où puis-je me faire tester à Bruxelles ?

La région bruxelloise compte 7 centres de test avec une capacité de **9.000 prélèvements par jour au total**. Ce qui permet une absorption plus fluide de la demande de testing.

Centre de test bruxellois	Adresse
Village Est ou Mérode	Devant le parc du Cinquantenaire
Village Sud ou Albert	Avenue de Jupiter, 201 à Forest À l'angle formé avec la chaussée d'Alseberg, à deux pas de la place Albert
Village Ouest à Anderlecht	Sur le parking Bizet, au 13 rue Félicien Rops
Village Nord ou Heysel	Sur le parking de Tel Expo au Heysel, le long de la Chaussée Romaine
Antenne du CHU Brugmann	Rue Van Oost à Schaerbeek
Antenne des Cliniques Saint-Jean	Boulevard Pachéco, 42
Centre de test à Molenbeek	Quai de l'Industrie 31 Dans le Hall des sports Mohamed Ali, à deux pas de la Porte de Ninove

Tous ces centres de dépistage peuvent être retrouvés sur la carte interactive <https://coronavirus.brussels/index.php/ou-passer-un-test-a-bruxelles/>.



Pour faciliter la tâche des personnes cherchant un centre de test, une plateforme **de prise de rendez-vous obligatoire**, simple d'utilisation et sécurisée, a été mise en place : <https://brussels.testcovid.be/>. Cette plateforme permet de pré-encoder les informations administratives nécessaires afin de permettre un processus fluide pour réaliser ce test sur place. Pour vous enregistrer, vous avez besoin de votre numéro NISS ou NISS-BISS, votre code d'e-form (prescription par votre médecin généraliste) ou votre code Covid-19 Test Prescription Code (CTPC), qui vous est envoyé par sms en raison d'un contact à haut risque avec une personne infectée ou parce que vous rentrez d'une zone rouge sur base du formulaire PLF que vous avez dû remplir.

Pour savoir quand vous devez vous faire tester, veuillez suivre ce lien : <https://www.info-coronavirus.be/fr/dépistage/>. Pour consulter les résultats de votre test et/ou télécharger un certificat de quarantaine, rendez-vous sur la plateforme [masanté.belgique.be](https://masanté.belgique.be). Si vous avez reçu un code Covid-19 Test Prescription Code (CTPC), vous ne devez plus contacter votre médecin pour avoir une prescription pour un test.

Pour assurer le suivi des personnes ayant eu un contact avec un cas positif, le personnel des centres bruxellois de tracing a aussi été renforcé. Désormais, 300 agents de call-center et 50 agents se battent pour interrompre la circulation du virus. La Commission communautaire commune (la "Cocom") agit ainsi en amont pour détecter les personnes potentiellement contagieuses afin d'éviter à leurs contacts de s'infecter à leur tour.

-----

### À propos

Les Services du Collège réuni (SCR) de la Commission Communautaire Commune (Cocom) est l'administration bruxelloise en charge de la prévention et de la gestion des épidémies, et, plus largement, de la mise en œuvre des politiques de santé et en matière d'Aide aux personnes.

### Contact Presse :

Anna Mellone - [amellone@ccc.brussels](mailto:amellone@ccc.brussels) – 0474 391 770